



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à l'octroi en 2022, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 740'000.- pour le financement du Bibliobus.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-, soit au même niveau que 2020.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à la reconduction, en 2022, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :
 - les investissements concernant les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF 500'000.- ;
 - les investissements pour les applicatifs communaux du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative au maintien en 2022, par le Fonds intercommunal, aux coûts publics des charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à la prorogation, en 2022, par le Fonds intercommunal de la subvention annuelle octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-, soit au même niveau que 2021.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à l'octroi en 2022, par le Fonds Intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.- en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abri.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à l'octroi en 2022, par le Fonds intercommunal à Pro Senectute, d'une subvention de fonctionnement de CHF 1'000'000.- en faveur de sa consultation sociale destinée aux aînés du canton.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 23 juin 2021 relative à l'octroi d'un dépassement extraordinaire de CHF 31'150.- de l'enveloppe culturelle 2021.
- ✓ **Décidé**, par seize voix « pour », soit à l'unanimité, de composer le Bureau du local de vote pour 2022 comme suit : M. Alan TORSELLETTI (Président) avec Mme Cécile FOURNIER (Vice-présidente) et M. René GISIGER (suppléant du Président) avec Mme Josiane CHAIGNAT (suppléante de la Vice-Présidente).
- ✓ **Décidé**, par 12 voix « pour », 4 absentions et 0 voix « contre », d'entrer en matière sur une proposition d'augmenter le nombre de cartes journalières CFF en 2022.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », deux abstentions et 0 voix « contre », d'inscrire au budget 2022 un abonnement CFF supplémentaire et, par huit voix « pour » contre sept voix en faveur du maintien du coût actuel et une voix en faveur d'un coût plus élevé, de fixer le prix de vente des cartes journalières de la commune à CHF 42.- dès 2022.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI